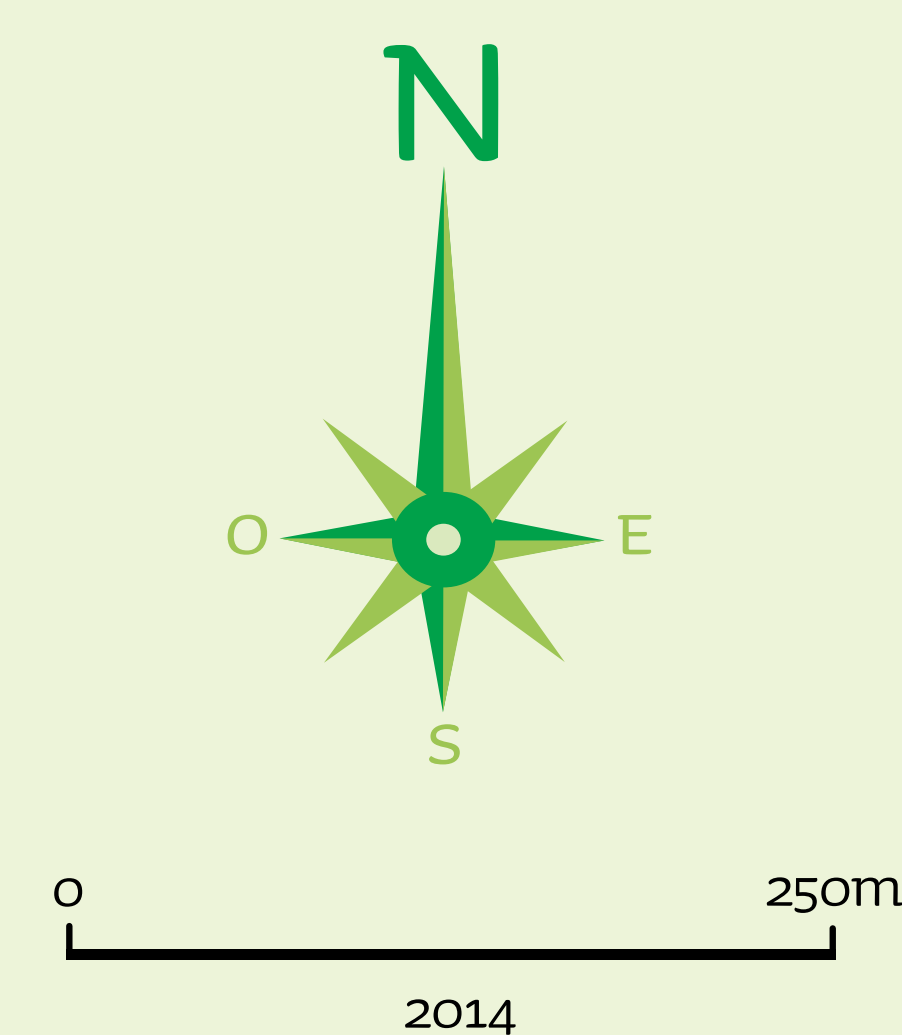


# Pas à pas, l'AEV vous dévoile...

## La forêt régionale de Bondy



- autre route ouverte aux véhicules à moteur
- allée aménagée
- - - sentier forestier
- - - promenade de la Dhuis (27 km)
- parcours découverte : Promenade des Alisiers
- parcours découverte : Promenade du Val d'Adam
- promenade
- sentier de randonnée
- parcours sportif
- ..... sentier botanique
- pelouse / prairie
- ambiance remarquable
- accès réglementé
- mare
- arbre remarquable
- maison des Forestiers Juniors
- aire de pique-nique
- aire de jeux
- point d'eau et buvette
- point de vue
- ponton et platelage
- pêche
- abri
- P parc de stationnement
- i point informations



## La promenade des Alisiers



### 1 L'aqueduc de la Dhuis

Cet ouvrage fut construit sous Napoléon III afin d'alimenter Paris en eau potable. La promenade de la Dhuis est la plus importante « liaison verte » de la région d'Île de France. Réservée aux piétons et aux cyclistes, elle s'étend sur plus de 27 km.



### 2 L'Alisier de Fontainebleau

L'Alisier de Fontainebleau ou Sorbier à larges feuilles est une espèce rare et endémique de l'ouest de l'Europe.



### 3 Les roselières

Une roselière est une couronne d'arbres et de roseaux que l'on trouve soit en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière. C'est un milieu naturel rare en constante évolution selon les fluctuations des niveaux d'eau.



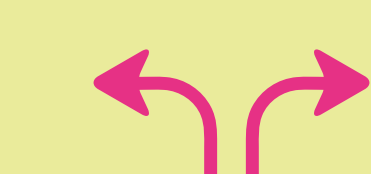
### 4 Carrefour en étoile

Cette forme en étoile témoigne de l'intérêt des précédents propriétaires pour la chasse à courre. Elle y était très pratiquée sur ce territoire, entre autres par Charles VI. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la forêt de Bondy était une des trois capitaineries de louverie de l'est de Paris.

Ce parcours découverte, proposé par l'Agence des espaces verts, est balisé en rose.



Vous êtes sur le bon chemin



Dirigez-vous vers la gauche ou la droite



Vous êtes dans la mauvaise direction

Distance à parcourir : 6,2 km

Durée de la boucle estimée à 1 h 30.

Plus de parcours sur [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)